



## Visite médicale de reprise

Par **Syldiak**, le **06/04/2018** à **08:04**

Bonjour,

J'ai eu un accident de travail le 8 décembre 2017 dont l'arrêt a pris fin le 5 Mars 2018. J'ai informé par téléphone mon responsable de ma reprise à cette date et me suis présenté à mon poste le jour J. Mon responsable m'informe 2 jours après que je devrais suivre une visite médicale dans les 8 jours qui suivent ma reprise, jusque là pas de problème, cependant, le lendemain il me dit de rentrer chez moi et que je ne pourrais retravailler qu'au moment où j'aurais fait cette visite, étant d'une nature prudente je lui demande un écrit stipulant qu'il faut que je rentre chez moi afin d'attendre la convocation du médecin du travail.

Nous sommes le 6 avril et je n'ai toujours pas reçu de nouvelles, ni appel, ni convocation.

Je l'ai contacté pour savoir où cela en était et il m'a répondu qu'il fallait que j'attende.

Par ailleurs, mon responsable m'informe que tous les jours passés à attendre la convocation du médecin de travail seront déduits de mes CP. Est-ce vrai ? Ce n'est pas ma faute si le médecin ne m'envoie pas de convocation, il est écrit que la visite doit être faite dans les 8 jours suivant la reprise, pas 1 mois et encore pire je trouverais ça inconcevable qu'on me prenne mes CP alors que je ne demande qu'à travailler.

Que puis-je faire s'il vous plaît ?

Par **P.M.**, le **06/04/2018** à **12:11**

Bonjour,

En tout cas l'employeur ne peut pas toucher à vos congés payés puisque les dates ne peuvent pas en être modifiées moins d'un mois avant les dates prévues et qu'il ne vous a pas demandé votre accord...

Il serait quand même urgent que vous vous manifestiez par écrit et même par lettre recommandée avec AR pour demander des comptes par rapport à cette attente anormale...